

Le Canada et le monde en développement : Faire face à nos responsabilités

Congrès d'orientation annuel 2003

du Groupe des 78

- Conclusions et recommandations -

19 - 21 septembre 2003

Éconiche House : 32, chemin River, Cantley, Québec J8Y 3A1

Président de la conférence : Ross Francis

Rapporteurs: Geoffrey Pearson, Tim Creery, Arch MacKenzie

Accroître le soutien de l'ACDI à la formation des professionnels de la santé, ainsi qu'aux programmes de santé

Nous reconnaissons que les objectifs du Développement du Millénaire sont importants, que l'une des priorités de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) est la fourniture de soins de santé primaires, et que l'ONU a décrété 2003 Année de l'eau douce comme droit humain, et nous demandons avec instance à l'ACDI d'accroître l'ampleur et la cohérence de ses programmes de soins de santé pour qu'ils soutiennent vraiment le développement durable.

À cette fin, nous pressons l'ACDI d'accroître son soutien à la formation des professionnels de la santé dans ses pays partenaires; de donner suite sans plus tarder à la recommandation du Groupe de travail gouvernemental sur le cadre de la politique internationale visant une coordination accrue avec d'autres ministères, plus précisément Santé Canada et le Centre de recherche en développement international; et de mettre l'accent dans son programme de soins de santé préventifs sur les maladies qui imposent le fardeau le plus lourd, en mortalité et en morbidité, sur le plus grand nombre de personnes, soit la malnutrition et le VIH/sida.

Notant qu'une mission d'Équipe Canada en Chine comptait un représentant de

l'industrie canadienne du tabac et que l'industrie mondiale du tabac a grandement accru ses campagnes de vente dans les pays en développement, nous recommandons que l'ACDI recrute sans tarder un spécialiste du cancer du poumon et d'autres maladies attribuables à la consommation du tabac, pour informer nos pays partenaires de l'expérience du gouvernement canadien en matière de campagnes contre le tabagisme.

Nous notons avec satisfaction que le gouvernement canadien a démontré son engagement envers la fourniture de médicaments génériques à prix abordables pour le traitement de conditions tel le VIH/sida et nous demandons avec instance au gouvernement d'éliminer les lois de protection des brevets qui empêchent en ce moment les compagnies canadiennes productrices de médicaments génériques de mettre en marché les produits pharmaceutiques appropriés pour les pays à faibles revenus.

Accroître le financement de l'ACDI

Avec à l'esprit l'engagement du Canada envers les objectifs du Développement du Millénaire, nous recommandons que le gouvernement canadien prévoie d'accroître le financement de l'ACDI qui est présentement de 2 milliards de dollars par année avec une prévision de 4 milliards de dollars en 2010 pour le porter à 6 milliards de dollars en 2010.

Ce changement serait réalisé en doublant, de 8 à 16 %, l'augmentation proposée pour l'ACDI.

La cible de 0,7 % du produit intérieur brut pour le niveau de l'aide étrangère est reconnu internationalement depuis de longues années. Notre résolution va dans ce sens.

Versements additionnels de fonds à l'ACDI à des fins de reconstruction

Nous proposons que des fonds additionnels soient versés à l'ACDI quand il y a des mesures spéciales telles la reconstruction de l'Afghanistan et de l'Iraq, pour que le budget de l'ACDI dans les secteurs de dépense qu'elle a choisis ne soient pas affectés.

Promotion de la taxe 'Tobin' pour le financement de l'aide étrangère

Le temps est propice à une nouvelle tentative d'introduire la taxe dite Tobin sur

les transactions financières internationales en vue d'accroître les ressources de l'aide étrangère.

Le Canada devrait saisir l'occasion de promouvoir l'idée au sein des pays de l'OCDE et d'autant d'autres pays que possible.

En 1997, une taxe Tobin de 0,1 % aurait permis de recueillir 97 milliards de dollars (américains) dans le monde entier. Le cours international des monnaies a augmenté depuis, de sorte que le produit de la taxe serait plus important maintenant.

L'intention de la présente résolution est de fournir des fonds additionnels que les pays pourraient utiliser en partie pour le financement de l'aide étrangère par l'ONU.

Offre d'assistance en Iraq par l'entremise de l'ONU

Le Canada devrait offrir aux É.-U., par l'entremise de l'ONU, une assistance humanitaire et technique en Iraq.

Révision des programmes d'aide alimentaire

Les programmes d'aide alimentaire devraient être revus pour éviter qu'ils comprennent des produits agricoles subventionnés et pour s'assurer plutôt qu'ils soutiennent les productions agricoles locales intérieures des pays en développement.

Aide humanitaire, impartiale et indépendante

Il faut encourager le gouvernement canadien à continuer d'affirmer et de défendre les principes du droit humanitaire international lorsqu'il apporte une assistance à des pays en conflit.

Une telle approche comprendrait le maintien de distinctions claires entre l'aide humanitaire et les activités militaires, l'encouragement aux agences d'aide à rester impartiales et indépendantes dans l'apport d'aide ainsi que l'encouragement à d'autres pays aussi de se soumettre au droit humanitaire international.

Financement à plus long terme des ONG

Vu l'insécurité financière croissante des ONG, qui sont incapables de planifier l'avenir, de bâtir une infrastructure ou de payer les coûts de base, nous demandons que l'ACDI ou le Conseil du Trésor examinent à nouveau la manière dont les ONG sont traités en vue d'un financement à plus long terme qui couvrirait leurs coûts essentiels.

Afin d'encourager la durabilité du secteur des ONG, l'ACDI est priée d'envisager un financement canadien et régional, pour que les Canadiens puissent être formés en matière de développement. Une telle approche accroîtrait la connaissance et le soutien des priorités clés de l'ACDI et élargirait l'assise de donateurs des ONG.

Enquête publique sur la déportation de Maher Arar

Nous demandons au Canada d'entreprendre une enquête publique sur la déportation en Syrie par les États-Unis de Maher Arar, en vue de produire des recommandations susceptibles de protéger les citoyens canadiens dans des situations analogues.

Capacité de réaction rapide de l'ONU

Nous demandons au gouvernement canadien de continuer d'assumer le leadership dans le perfectionnement d'une capacité de réaction rapide à l'appui d'opérations de paix des Nations Unies ou d'opérations de paix mandatées par l'ONU.

Ce leadership comprendrait l'initiative d'élargir le mandat de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA) pour y inclure la participation aux opérations du chapitre VII (l'autorité du Conseil de sécurité d'ordonner un recours à la force si nécessaire) en vertu de la Charte de l'ONU.

De plus, que les Forces canadiennes maintiennent la capacité de participer aux opérations de la BIRFA à un niveau robuste et que le gouvernement du Canada explore la possibilité d'intégrer davantage la BIRFA à l'Accord du système en attente de l'ONU.